

J'ai écouté avec intérêt le résumé que le ministre a fait du débat sur le crédit n° 1. Le ministre n'a pas son pareil pour écarter les objections, mais elle ne me fera pas lâcher prise en prétextant que nous chantons toujours le même refrain dans nos discours, que nous demandons toujours plus d'argent pour tel ou tel programme. Ce crédit vise l'administration centrale et intéresse les divers programmes d'assistance, notamment les allocations familiales, l'assistance vieillesse et autres genres de pension.

En dépit des observations formulées aujourd'hui par le ministre et de l'accent mis sur les avantages qui découleront du régime de pension du Canada, nous n'avons pas encore atteint notre dernier objectif en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse et les autres régimes de pension qui relèvent de son ministère. Lorsque le ministre a dit que nous ne devrions pas demander telle ou telle chose, parce que cela coûte cher, sans nous donner plus de précisions, je me suis dit que c'était là justement le genre de réponse qu'on me faisait lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes pour la première fois, il y a environ 22 ans.

La pension de vieillesse était alors de \$20 par mois. J'étais alors tout nouveau à la Chambre et très brave. J'ai osé proposer l'augmentation de la pension à \$30 par mois; le ministre des Finances—les pensions de vieillesse relevant du ministère des Finances à ce moment-là, non du ministère des Pensions et de la Santé nationale comme il était alors désigné—le ministre des Finances m'a donc dit exactement ce que le ministre a dit aujourd'hui, que cela coûterait si cher que c'était impossible. Plus tard, devenu audacieux et marchant pour ainsi dire sur la corde raide, j'ai proposé l'abolition de l'évaluation des ressources; je m'attendais presque à être considéré comme fou étant donné l'attitude des membres du gouvernement.

Nous avons accompli de grands progrès depuis lors mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer la sécurité, la dignité et la vie aisée à nos vieillards et aux autres membres de notre société qui ont droit à leur part des richesses, de l'abondance et de la richesse de notre époque.

Je reconnais que le régime de pensions du Canada, si nous l'obtenons, comme je l'espère, cette année, et s'il entre en vigueur en 1968, comme je l'espère, constituera un véritable apport à la sécurité des gens âgés et, en certains cas, de ceux qui le sont moins. Mais les difficultés auxquelles viennent palier la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur les aveugles et la loi sur les invalides sont toujours là, et j'exhorte le ministre et son ministère, si occupés soient-ils du régime de pension du Canada et du rapport Hall, à ne pas

négliger le besoin d'améliorer ces autres lois, à l'avantage de tous ces gens qui n'obtiendront rien du régime de pension du Canada parce qu'ils ont maintenant 70 ans ou plus, ou atteindront 70 ans avant qu'il entre en vigueur. A tous ces gens-là, il ne suffit pas d'accorder simplement \$75 par mois. Il faudrait leur verser \$100 par mois, comme je l'ai dit hier.

Il y a la question de réduire l'âge de l'admissibilité. Je sais que le régime de pension du Canada, lorsqu'il sera en vigueur, permettra aux gens de retirer \$51 par mois à l'âge de 65 ans, sans subir une évaluation des ressources. C'est fort bien, mais il faudra plusieurs années avant d'en arriver là, et demander aux gens dans la seconde moitié du vingtième siècle de se contenter de \$51 par mois pour le reste de leurs jours n'est certainement pas conforme aux moyens dont nous disposons.

Je crois avoir lu tous les documents que le ministre a fait publier au sujet du régime de pension du Canada et je dois dire que cela nous a tenus occupés. J'ai également lu toute la documentation du parti libéral au sujet des pensions, celle qui a été publiée à l'occasion des deux dernières élections. J'ai lu les trois Livres blancs. Le premier a un peu jauni, le second est devenu grisâtre. J'espère que nous agirons rapidement, tandis que le troisième est encore blanc.

J'ai lu avec intérêt le discours que le ministre devait prononcer à Toronto en septembre dernier, mais qui a été fait en son nom par son secrétaire parlementaire. J'ai lu avec intérêt le discours prononcé à Kingston il y a quelques mois par le député qui est devenu depuis ministre du Revenu national, discours qui semblait être une déclaration autorisée sur le régime de pension du Canada. J'ai également lu en partie, le rapport actuariel préparé par le gouvernement au sujet du régime de pension du Canada. Dans ce rapport publié l'an dernier figure une déclaration que je n'ai trouvée nulle part ailleurs dans toute cette documentation: même lorsque le régime de pension du Canada entrera en vigueur, la pension de la sécurité de la vieillesse ne restera pas à \$75 par mois, mais devra augmenter à mesure que des redressements seront apportés au régime de pension.

J'espérais que cet aveu renfermé dans le rapport actuariel aurait figuré dans l'une ou l'autre version du Livre blanc. Il n'y est pas encore, mais autant que je puisse juger par les mouvements de tête de haut en bas et de droite à gauche du ministre, j'en conclus qu'il pense comme moi et que la somme de \$75 par mois n'est pas un chiffre immuable pour la pension de sécurité de la vieillesse.

Même si cela devrait prendre du temps, j'exhorte le ministère à révaluer le montant